



Le Comité « adapt'action » de Shippagan

Pour les personnes utilisant puits et fosses septiques

En cas de doute concernant la *qualité de l'eau* de votre puits, vous pouvez contacter :
Eric de la Garde au Ministère de la Santé au (506) 336-3087

Pour faire faire des analyses, vous avez deux options : Service Nouveau-Brunswick (une fois par semaine) ou l'IRZC (Institut de Recherche sur les Zones Côtières)

Concernant *la fiabilité de votre fosses septiques*, vous pouvez contactez le Ministère de la Santé (Eric de la Garde (506) 336-3087)

Fosses septiques

Comment protéger votre fosse septique de l'intrusion d'eau ?

- ✓ Faites inspecter la fosse septique par un spécialiste pour vous assurer de son étanchéité ;
- ✓ En cas de remplacement, dans une zone sujette aux inondations, privilégiez une fosse septique préfabriquée en plastique ou en polyester bien ancrée dans le sol ;
- ✓ Pour éviter les dégâts, vous pouvez aussi installer un clapet anti-retour sur la conduite d'évacuation des eaux usées.

Contamination de votre puits

Les sources privées d'approvisionnement en eau touchées par une inondation ne doivent pas être utilisées **tant que la tête du puits est sous l'eau**. Après le retrait des eaux, le puits doit être désinfecté et toutes les sources privées d'approvisionnement en eau doivent être analysées.

Jusqu'à ce que les résultats d'analyse indiquent que votre source d'approvisionnement en eau est sécuritaire, il faut **faire bouillir l'eau** utilisée pour boire ou pour usage personnel pendant au moins une minute et la conserver dans des contenants propres munis de couvercles.

Attention : si vous pensez que votre puits pourrait être contaminé par des produits chimiques, comme le mazout, l'essence ou des produits agrochimiques **vous ne devez absolument pas utiliser l'eau à des fins domestiques** avant qu'elle ne soit jugée sécuritaire par les représentants de la Santé publique, et ce, **même si vous la faite bouillir**

Savez-vous comment désinfecter votre puits ?

Nettoyez le puits en retirant les corps étrangers, les dépôts, les matières animales ou végétales à l'aide d'une brosse ou d'un racloir;

- 1) Enlever filtre, adoucisseur ...;
- 2) Versez dans le puits la quantité requise d'eau de Javel (voir tableau 1);
- 3) Lavez et brossez la paroi latérale avec ce mélange (si le brossage est impossible, raccordez un tuyau d'arrosage au robinet le plus proche et rincez la paroi intérieure);
- 4) Laissez agir le mélange environ une heure sans utiliser l'eau. Ouvrez ensuite tous les robinets et actionnez la chasse d'eau des toilettes;
- 5) Lorsque l'odeur de chlore devient perceptible à chacune des sorties, fermez les robinets. Attention il faut éviter de laisser trop d'eau chlorée pénétrer dans le système d'égouts car cela peut avoir un impact sur l'activité biologique du système de fosses septiques ou surcharger votre système d'épuration;

- 6) Laissez reposer 24 heures, en utilisant le moins possible les toilettes, la baignoire ou la laveuse, et sans boire l'eau pour un minimum de 8h;
- 7) Après 24 heures, laissez couler l'eau à l'extérieur afin de ne pas endommager votre fosse septique. Évitez aussi de laisser cette eau chlorée s'écouler vers un ruisseau ou votre jardin potager. Laissez couler jusqu'à ce que l'odeur de chlore finisse par se dissiper;
- 8) Faites de même avec tous les robinets dans votre maison;
- 9) Utilisez alors l'eau abondamment pendant deux à trois jours, sans la boire (lavage, nettoyage, toilettes);
- 10) Après un pompage supplémentaire de sept jours dans des conditions normales d'utilisation, vous pourrez soumettre l'eau à une analyse bactériologique qui déterminera si elle répond aux normes. Avant d'être certain que l'eau réponde aux normes, il est plus sécuritaire de la faire bouillir avant de la boire.

Tableau 1 : recommandations à propos de la quantité d'eau javel (3-5 % hypochlorite de sodium)

Profondeur du puits (pieds)	Vol. de solution de chlore (litres)/diamètre du puits		
	4 pouce	5 pouce	6 pouce
Moins de 50	1	2	3,5
50-100	2	4	7
101-150	3,5	7	10
151-200	4,5	9	13,5
201-250	5,5	11	17
251-300	7	13,5	20,5
301-350	8	16	24
350-400	9	18	27

Liens utiles :

Entretien du puits et échantillonnage :

<http://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/env/pdf/Water-Eau/VotrePuitsEau.pdf>

Instructions relatives à la demande d'un système autonome d'évacuation des eaux usées

(Services NB) : <https://www.pxw1.snb.ca/snb7001/f/1000/CSS-FOL-35-1631F.pdf>